

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE LA MINERVE

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de La Minerve, tenue au 91, chemin des Fondateurs, le 5^e jour du mois de février 2018, à dix-neuf heures, conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec et à laquelle séance sont présents Mmes les conseillères Hélène Cummings et Ève Darmana et MM. les conseillers Mark D. Goldman et Michel Richard formant quorum du conseil de la Municipalité de La Minerve et siégeant sous la présidence de M. le maire Jean Pierre Monette.

Madame Suzanne Sauriol, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

Sont absents au cours de la présente séance, MM. les conseillers Jacques Bissonnette et Marc Perras.

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2018

1. ADMINISTRATION

- 1.1 Constatation du quorum et ouverture de la séance ordinaire;
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour;
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2018;
- 1.4 Acceptation des comptes;
- 1.5 Demande d'aide financière dans le programme de soutien aux installations sportives et récréatives;
- 1.6 Autoriser un mandat pour la préparation du plan nécessaire à la présentation de la demande d'aide financière dans le programme de soutien aux installations sportives et récréatives;
- 1.7 Information se rapportant à l'administration.

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 2.1 Contrat de service avec Centre canin le Refuge pour le service de fourrière pour l'année 2018;
- 2.2 Information se rapportant à la sécurité publique.

3. TRANSPORTS

- 3.1 Engagement de monsieur Jacques Séguin à titre de chauffeur;
- 3.2 Nommer monsieur Jonathan Sauriol au poste de contremaître des travaux publics par intérim;
- 3.3 Information se rapportant aux transports.

4. HYGIÈNE DU MILIEU

- 4.1 Demande de transfert de compétence en matière de collecte et transport des matières résiduelles;
- 4.2 Information se rapportant à l'hygiène du milieu.

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 5.1 Information se rapportant à l'urbanisme et à la mise en valeur du territoire.

6. LOISIRS ET CULTURE

- 6.1 Élaboration d'une politique culturelle;
- 6.2 Information se rapportant aux loisirs et à la culture.

7. VARIA

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. ADMINISTRATION

(1.1)
2018.02.021 CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Le quorum étant constaté, il est 19 h.

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings
APPUYÉ par le conseiller Mark D. Goldman
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que la séance ordinaire du 5 février 2018 soit ouverte.

ADOPTÉE

(1.2)
2018.02.022 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings
APPUYÉ par le conseiller Michel Richard
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 février 2018 tel que présenté aux membres du conseil.

ADOPTÉE

(1.3)
2018.02.023 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2018

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings
APPUYÉ par le conseiller Michel Richard
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2018.

ADOPTÉE

(1.4)
2018.02.024 ACCEPTATION DES COMPTES

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings
APPUYÉ par la conseillère Ève Darmana
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'approuver le paiement des comptes pour un montant total de 185 763,48 \$.

ADOPTÉE

(1.5)
2018.02.025 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCÉATIVES

CONSIDÉRANT le projet d'amélioration de la place des loisirs;

CONSIDÉRANT les possibilités relatives au programme de soutien aux installations sportives et récréatives, phase IV du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings
APPUYÉ par la conseillère Ève Darmana
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que la Municipalité de La Minerve autorise la présentation du projet d'amélioration de la place des loisirs au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV.

Que soit confirmé l'engagement de la Municipalité de La Minerve à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier.

Que la Municipalité de La Minerve désigne la directrice générale comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE

(1.6)
2018.02.026

AUTORISER UN MANDAT POUR LA PRÉPARATION DU PLAN NÉCESSAIRE À LA PRÉSENTATION DE LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES

CONSIDÉRANT la présentation d'une demande d'aide financière dans le programme de soutien aux installations sportives et récréatives;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de présenter un plan pour la demande d'aide financière.

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings
APPUYÉ par la conseillère Ève Darmana
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'autoriser la direction générale à dépenser une somme n'excédant pas 8 000 \$ en vue de la préparation des plans et estimés nécessaires au projet.

D'autoriser d'affecter le fonds aux fins de parc et terrain de jeux pour en défrayer les coûts.

ADOPTÉE

(1.7)

INFORMATION SE RAPPORTANT À L'ADMINISTRATION

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

(2.1)
2018.02.027

CONTRAT DE SERVICE AVEC CENTRE CANIN LE REFUGE POUR LE SERVICE DE FOURRIÈRE POUR L'ANNÉE 2018

CONSIDÉRANT l'offre présentée par Centre canin le Refuge, le 15 janvier 2018, pour l'année 2018.

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Richard
APPUYÉ par la conseillère Hélène Cummings
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'accepter l'offre présentée par Centre canin le Refuge pour l'année 2018,
pour le forfait du service de base incluant 4 heures de patrouille.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à émettre un chèque
de 1 500 \$, plus les taxes applicables, pour le service de fourrière pour l'année
2018, tel que stipulé dans l'offre de service.

ADOPTÉE

(2.2) **INFORMATION SE RAPPORTANT À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

3. TRANSPORTS

(3.1)
**2018.02.028 ENGAGEMENT DE MONSIEUR JACQUES SÉGUIN À TITRE DE
CHAUFFEUR**

CONSIDÉRANT la lettre de démission de monsieur Jacques Séguin au poste
de contremaître des travaux publics;

CONSIDÉRANT l'entente convenue à l'article 4.8.1 du contrat de monsieur
Séguin, en date du 16 mai 2012, mentionnant « advenant une résiliation de
contrat la Municipalité s'engage à replacer à sa demande Jacques Séguin à un
poste syndiqué ».

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Richard
APPUYÉ par la conseillère Ève Darmana
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De confirmer l'embauche de monsieur Jacques Séguin à titre de chauffeur,
sans probation, selon les avantages et obligations de la convention collective
en vigueur, et ce, à compter du 6 février 2018.

ADOPTÉE

(3.2)
**2018.02.029 NOMMER MONSIEUR JONATHAN SAURIOL AU POSTE DE
CONTREMAÎTRE DES TRAVAUX PUBLICS PAR INTÉRIM**

CONSIDÉRANT la démission du contremaître des travaux publics;

CONSIDÉRANT les besoins d'assurer l'intérim du poste de contremaître des
travaux publics.

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Richard
APPUYÉ par la conseillère Ève Darmana
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De nommer monsieur Jonathan Sauriol à titre de contremaître des travaux
publics par intérim, et ce, jusqu'à nouvel ordre, avec plein pouvoir, charge et
responsabilité, aux conditions accordées au contremaître des travaux publics.

ADOPTÉE

(3.3) **INFORMATION SE RAPPORTANT AUX TRANSPORTS**

4. HYGIÈNE DU MILIEU

(4.1)
2018.02.030

DEMANDE DE TRANSFERT DE COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT que la MRC des Laurentides a compétence en matière de collecte et transport des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de La Minerve effectue elle-même la collecte et le transport des matières résiduelles.

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Mark D. Goldman
APPUYÉ par la conseillère Hélène Cummings
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De demander à la MRC des Laurentides, le transfert de compétence vers la Municipalité de La Minerve, et ce, tout en respectant les contrats et ententes actuellement en vigueur.

ADOPTÉE

(4.2) **INFORMATION SE RAPPORTANT À L'HYGIÈNE DU MILIEU**

5. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

(5.1) **INFORMATION SE RAPPORTANT À L'URBANISME ET À LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

6. LOISIRS ET CULTURE

(6.1)
2018.02.031

ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE CULTURELLE

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite procéder à l'élaboration d'une politique culturelle;

CONSIDÉRANT qu'une politique culturelle permet de se donner une ligne directrice commune et locale en développement culturel.

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Ève Darmana
APPUYÉ par le conseiller Mark D. Goldman
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'élaborer une politique culturelle afin de se donner une ligne directrice commune et locale en développement culturel.

ADOPTÉE

(6.2) **INFORMATION SE RAPPORTANT AUX LOISIRS ET À LA CULTURE**

7. VARIA

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9.
2018.02.032 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par le conseiller Mark D. Goldman
APPUYÉ par la conseillère Hélène Cummings
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que la séance soit levée à 19 h 25.

ADOPTÉE

Suzanne Sauriol
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Jean Pierre Monette
Maire

Je soussignée, certifie que la Municipalité possède les fonds nécessaires pour effectuer les dépenses aux résolutions suivantes : 2018.02.025, 2018.02.026, 2018.02.027, 2018.02.028, 2018.02.029.

Suzanne Sauriol
Directrice générale et
secrétaire-trésorière